

Aire	Critères spécifiques
M_EV_3	<ul style="list-style-type: none"> La volumétrie d'un bâtiment à construire tend à éviter un effet de masse et à réduire l'écart de hauteur entre des bâtiments de gabarits différents, notamment par rapport au secteur de gabarit moindre compris dans l'aire R_SC_1
M_EV_4	<ul style="list-style-type: none"> La volumétrie d'un bâtiment à construire tend à éviter un effet de masse et à réduire l'écart de hauteur entre des bâtiments de gabarits différents, notamment par rapport au secteur de gabarit moindre compris dans l'aire R_SC_1
R_FN_15	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur la rue de la Reine
M_FN_17	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur la rue Saint-Dominique
R_FN_18	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur la rue du Roi
R_FN_19	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur la rue du Roi
M_PC_6	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur une rue
M_PC_11	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur une rue
M_PC_12	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur une rue
M_PC_14	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur la rue De Saint-Vallier Est
CMA_PC_15	<ul style="list-style-type: none"> La volumétrie d'un bâtiment à construire tend à éviter un effet de masse et à réduire l'écart de hauteur entre des bâtiments de gabarits différents, notamment par rapport au secteur de gabarit moindre compris dans l'aire M_PC_6
CMA_PC_16	<ul style="list-style-type: none"> La volumétrie d'un bâtiment à construire tend à éviter un effet de masse et à réduire l'écart de hauteur entre des bâtiments de gabarits différents, notamment par rapport au secteur de gabarit moindre compris dans l'aire M_PC_6
CMA_PC_19	<ul style="list-style-type: none"> La localisation de la surhauteur tend à minimiser l'impact sur l'ensoleillement de la rue Saint-Joseph Des aires de plantations doivent être intégrées le long de la rue Monseigneur Gauvreau
M_PC_20	<ul style="list-style-type: none"> Les bâtiments implantés aux abords d'un axe de mobilité active public, d'un parc ou d'une place publique doivent présenter un découpage volumétrique permettant d'assurer le confort du piéton en favorisant l'ensoleillement et en limitant l'impact des vents
CMA_PC_37	<ul style="list-style-type: none"> L'implantation des bâtiments doit être conçue de manière à permettre l'intégration d'un axe de mobilité active à accès public entre la rue De Sainte-Hélène et l'intersection des rues De Saint-Vallier Est et Narcisse-Belleau. Cet axe de mobilité active permet de maintenir un lien visuel pour le piéton entre la rue Dorchester et l'axe Narcisse-Belleau Les bâtiments implantés aux abords d'un axe de mobilité active public, d'un parc ou d'une place publique doivent présenter un découpage volumétrique permettant d'assurer le confort du piéton en favorisant l'ensoleillement et en limitant l'impact des vents Le volume du bâtiment est modulé de manière à ce qu'il soit de forme élancée pour limiter son impact visuel et assurer une intégration harmonieuse dans le paysage
CMA_PC_21	<ul style="list-style-type: none"> La surhauteur se localise en retrait de la limite de lot le long de la rue De Saint-Vallier Est

CMA_PC_25	<ul style="list-style-type: none"> • La volumétrie d'un bâtiment à construire est modulée afin d'éviter la création d'un effet de masse et d'assurer un certain dégagement des étages supérieurs en rive est de la rue du Pont • Des aires de plantations doivent être intégrées en façade, en rive est de la rue du Pont
CMA_PC_26	<ul style="list-style-type: none"> • La volumétrie d'un bâtiment à construire tend à éviter un effet de masse et à réduire l'écart de hauteur entre des bâtiments de gabarits différents. • La volumétrie d'un bâtiment à construire est modulée afin d'éviter la création d'un effet de masse et d'assurer un certain dégagement des étages supérieurs le long de la rue du Pont • Des aires de plantations doivent être intégrées en façade, le long de la rue du Pont
M_PC_27	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation des bâtiments doit être conçue de manière à permettre l'intégration d'un axe de mobilité active à accès public entre la rue De Sainte-Hélène et l'intersection des rues De Saint-Vallier Est et Narcisse-Belleau. Cet axe de mobilité active permet de maintenir un lien visuel pour le piéton entre la rue Dorchester et l'axe Narcisse-Belleau • Les bâtiments implantés aux abords d'un axe de mobilité active public, d'un parc ou d'une place publique doivent présenter un découpage volumétrique permettant d'assurer le confort du piéton en favorisant l'ensoleillement et en limitant l'impact des vents
M_FS_1	<ul style="list-style-type: none"> • La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur une rue
M_FS_2	<ul style="list-style-type: none"> • La surhauteur se localise en retrait d'une façade qui donne sur une rue